

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de base PK	31 août 2018	Ontario
Fonds FNB diversifié mondial Purpose		
Mandat de revenu Option Signature	30 août 2018	Ontario
Mandat d'obligations à long terme canadiennes Cambridge		
Maple Leaf Short Duration 2018-II Flow-Through Limited Partnership - catégorie nationale	31 août 2018	Colombie-Britannique
Maple Leaf Short Duration 2018-II Flow-Through Limited Partnership - catégorie Québec		
Stelco Holdings Inc.	4 septembre 2018	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
-------------------	--------------	----------------------------------

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
BRP Inc.	4 septembre 2018	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
<p>FIERA CAPITAL FONDS DIVERSIFIÉ D'OBLIGATIONS (parts de séries A, D, F et O)</p> <p>FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ET DE CROISSANCE (parts de séries A, D, F et O)</p> <p>FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ (parts de séries A, D, F et O)</p> <p>FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS CANADIENNES DE BASE (parts de séries A, D, F et O)</p> <p>FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE (parts de séries A, D, F et O)</p> <p>FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES (parts de séries A, D, F et O)</p> <p>FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES (parts de séries A, AH, D, F, FH et O)</p> <p>FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES (parts de séries A, AH, AT, D, F, FH, FT et O)</p> <p>FIERA CAPITAL FONDS DÉFENSIF D' ACTIONS MONDIALES (parts de séries A, AH, AT, D, F, FH, FT et O)</p>	29 août 2018	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Yukon</li> </ul>
FNB indiciel Fidelity Dividendes canadiens élevés	4 septembre 2018	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
FNB indiciel Fidelity Dividendes américains pour hausses de taux		
FNB indiciel Fidelity Dividendes américains pour hausses de taux – Devises neutres		
FNB indiciel Fidelity Dividendes américains élevés		
FNB indiciel Fidelity Dividendes américains élevés – Devises neutres		
FNB indiciel Fidelity Dividendes internationaux élevés		
Fonds Fidelity FNB indiciel Dividendes canadiens élevés	4 septembre 2018	Ontario
Fonds Fidelity FNB indiciel Dividendes américains pour hausses de taux		
Fonds Fidelity FNB indiciel Dividendes américains pour hausses de taux – Devises neutres		
Fonds Fidelity FNB indiciel Dividendes américains élevés		
Fonds Fidelity FNB indiciel Dividendes américains élevés – Devises neutres		
Fonds Fidelity FNB indiciel Dividendes internationaux élevés		
Fonds Fidelity FNB Dividendes mondiaux tactiques		
Portefeuille de revenu équilibré NCM	29 août 2018	Alberta
Portefeuille de revenu prudent NCM		
Portefeuille de croissance et de revenu NCM		
Fonds à revenu élevé Norrep (NCM) <i>(auparavant, Fonds à revenu élevé Norrep)</i>		
Fonds NCM <i>(auparavant, Fonds Norrep)</i>		
Fonds de revenu à court terme NCM <i>(auparavant, Fonds de revenu à court terme Norrep)</i>		
Catégorie Énergie Plus NCM <i>(auparavant, Catégorie Énergie Plus Norrep)</i>		
Catégorie Entrepreneurs Norrep (NCM) <i>(auparavant, Catégorie Entrepreneurs Norrep)</i>		
Catégorie mondiale de croissance du revenu Norrep (NCM) <i>(auparavant,</i>		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
<i>Catégorie mondiale de croissance du revenu Norrep</i>		
Catégorie de croissance du revenu Norrep (NCM) ( <i>auparavant, Catégorie de croissance du revenu Norrep</i> )		
Catégorie Sociétés à petite capitalisation NCM ( <i>auparavant, Catégorie II Norrep</i> )		
Catégorie Occasions tactiques NCM ( <i>auparavant, Catégorie Occasions tactiques Norrep</i> )		
Catégorie Dividendes américains Plus NCM ( <i>auparavant, Catégorie Dividendes américains Plus Norrep</i> )		
Fonds canadien de base NCM ( <i>auparavant, Fonds canadien de base Norrep</i> )		
Fonds mondial de base NCM ( <i>auparavant, Fonds mondial de base Norrep</i> )		
Catégorie Croissance Plus Norrep (NCM) ( <i>auparavant, Catégorie Croissance Plus Norrep</i> )		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Desjardins IBrix Actions mondiales à faible volatilité (parts de catégories A, I, C, F et D)	4 septembre 2018	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> </ul>

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
Fonds Desjardins Obligations canadiennes (parts de catégories A, I, C et D)	4 septembre 2018	Québec
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations canadiennes (parts de catégories A, I, C et D)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
Fonds Desjardins Obligations opportunités (parts de catégories A, I, C et D)		
Fonds Desjardins IBrix Obligations mondiales (parts de catégorie F)		
Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés (parts de catégories A, I, C et D)		
Fonds Desjardins Actions privilégiées canadiennes (parts de catégorie F)		
Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents (parts de catégories A, I, C, F et D)		
Fonds Desjardins Croissance de dividendes (parts de catégories A, T, I, C, R et D)		
Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu (parts de catégories A, T, I, C, R et D)		
Fonds Desjardins Actions canadiennes (parts de catégories A, I, C et D)		
Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur (parts de catégories A, T, I, C, R et D)		
Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes (parts de catégories A, I, C et D)		
Fonds Desjardins Actions américaines valeur (parts de catégories A, I, C et D)		
Fonds Desjardins Actions américaines croissance (parts de catégories A, I, C et D)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
<p>Fonds Desjardins Actions américaines croissance – Devises neutres (parts de catégories A, I, C et D)</p> <p>Fonds Desjardins SociéTerre Actions américaines (parts de catégories A, I, C et D)</p> <p>Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance (parts de catégories A, I, C et D)</p> <p>Fonds Desjardins SociéTerre Environnement (parts de catégories A, I, C, F et D)</p> <p>Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation (parts de catégories A, I, C et D)</p> <p>Fonds Desjardins SociéTerre Technologies propres (parts de catégories A, I, C et D)</p> <p>Fonds Desjardins IBrix Marchés émergents à faible volatilité (parts de catégories A, I, C, F et D)</p> <p>Fonds Desjardins Opportunités des marchés émergents (parts de catégories A, I, C et D)</p> <p>Fonds Desjardins Infrastructures mondiales (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)</p>		
<p>Fonds Desjardins SociéTerre Actions internationales (parts de catégories A, I, C et D)</p> <p>Fonds Desjardins Actions mondiales (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)</p> <p>Fonds Desjardins SociéTerre Actions positives (parts de catégories A, I, C, F et D)</p> <p>Fonds Desjardins SociéTerre Actions des marchés émergents (parts de catégories A, I, C, F et D)</p>	4 septembre 2018	<p>Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
<p>Fonds équilibré 60/40</p> <p>Fonds de croissance 100</p> <p>Fonds de revenu 40/60</p> <p>Fonds de croissance 80/20</p>	31 août 2018	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Mandat de rendement équilibré Cambridge	31 août 2018	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	8 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	8 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	8 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	8 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	8 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	9 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	9 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	9 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	9 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	10 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	10 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	10 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	13 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	13 août 2018	3 juillet 2018



Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	13 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	14 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	14 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	16 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	22 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	22 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	22 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	22 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	22 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	23 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	23 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	24 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	24 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	27 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	27 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	27 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	29 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	29 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	29 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	29 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	29 août 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	29 août 2018	3 juillet 2018
La Banque Toronto-Dominion	7 août 2018	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	7 août 2018	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	7 août 2018	28 juin 2018

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
La Banque Toronto-Dominion	9 août 2018	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	9 août 2018	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	10 août 2018	28 juin 2018

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
-------------------	-------------------	----------------------------

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ACG Alliance L.P.	2018-05-22	750 000 \$
Antrim Balanced Mortgage Fund Ltd.	2018-05-09 au 2018-05-16	9 839 243 \$
Apollo Hybrid Value Overseas Partners, L.P.	2018-05-07	64 320 00 \$
Apollo Hybrid Value Overseas Partners, (Delaware 892) L.P.	2018-05-07	257 280 000 \$
ARDIAN LBO Fund VI A S.L.P.	2016-06-14	401 202 000 \$
Avenue Living Agricultural Land Trust	2018-05-09	197 096 \$
Banque Royale du Canada	2018-05-10	1 285 600 \$
Bow Water & Land Trust	2018-05-15	244 009 \$
BP Capital Markets p.l.c.	2018-05-15	450 000 000 \$
Centurion Financial Trust	2018-05-01	1 700 910 \$
Compagnie Crédit Ford du Canada	2018-05-08	1 250 00 000 \$
Dedicated Orion ON LP	2018-05-07	25 044 600 \$
Eagle Intermediate Global Holding B.V.	2018-05-04	20 256 075 \$
Entourage sur le lac inc.	2018-02-01 au 2018-02-06	783 000 \$
Evelo Biosciences, Inc.	2018-05-11	8 945 300 \$
Franklin Global Real Assets Fund	2018-05-08 au 2018-05-11	190 742 \$
Investx Series 26A Limited Partnership	2017-06-08	3 096 866 \$
Mapletree Greater China Commercial Trust	2018-05-08	2 053 226 \$
Nationwide Building Society	2017-10-18	47 404 572 \$
Power Americas Minerals Corp.	2018-05-08	2 682 500 \$
Prime Blockchain Inc.	2018-03-15	2 657 500 \$
Prometic Sciences de la Vie inc.	2018-04-12	3 900 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Ruyi US Finance LLC	2018-05-04	20 256 075 \$
Sharc International Systems Inc.	2018-05-11	2 332 598 \$
Silver Maple Ventures Inc.	2018-05-09 au 2018-05-17	389 040 \$
Theralase Technologies Inc.	2018-05-14	1 020 800 \$
Trez Capital Yield Trust US	2018-05-08 au 2018-05-15	260 814 \$
UBS AG, Jersey Branch	2018-05-10 au 2018-05-15	9 769 575 \$

#### SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

##### 6.6.4 Refus

Aucune information.

##### 6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).